

Le 25 février 2016, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 17 février 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO

**Présents :**

• **ARCINS** : M. GANELON • **ARSAC** : M. DUBO, Mme DUCOURTIOUX, M. HAUTIER • **CANTENAC** : Mme OUVRARD, M. DEGAS • **CUSSAC FORT MEDOC** : M. FEDIEU, Mme SEGUIN • **LABARDE** : M. FONMARTY, M. PILONORD • **LAMARQUE** : M. SAINT-MARTIN, Mme GUYON • **LUDON MEDOC** : Mme VALLIER, M. FORTER, Mme SABACA, M. HEBRARD • **MACAU** : M. LALANNE, Mme SAVIN de LARCLAUZE • **MARGAUX** : M. BERNIARD, Mme SCHYLER-SCHRODER • **LE PIAN MEDOC** : M. MAU, Mme GARNIER, M. PAGNAC, Mme BENTEJAC, M. VELLA, Mme JEGOU, • **SOUSSANS** : M. RAPAU, Mme MAURIN

**Absents excusés :**

M. PARABIS, Mme HENRIEY, M. BRUNO pouvoir à M. DEGAS, M. MARTIN, M. SIMIAN pouvoir à M. FORTER, Mme COLMONT-DIGNEAU pouvoir à Mme SAVIN de LARCLAUZE, M. DELHOMME, M. SICHEL pouvoir à M. BERNIARD, M. DECAUDIN pouvoir à M. VELLA, M. SAUVAGE, M. GINESTET pouvoir à Mme MAURIN

**Secrétaire de séance :**  
M. BERNIARD

**Conseillers en exercice :** 39  
**Présents :** 28  
**Votants :** 34

**2016-2502-00 Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2016 – Portée à connaissance**

**Rapporteur : Joseph FORTER**

La tenue du Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (article L.5211-36 du CGCT). Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent la date du vote du budget primitif (article L2312-1 du CGCT). Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Il permet de présenter le contexte économique national et local, d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité et de présenter les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

**Le Conseil Communautaire prend acte du présent Débat sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2016.**

**Délibérations**

**Administration Générale**

**Rapporteur : Gérard DUBO**

**2016-2502-01 Procès-verbal du Conseil Communautaire du 3 décembre 2015 – Adoption [Adoption à l'unanimité]**

**2016-2502-02 Création et composition des groupes de travail – Modification [Adoption à l'unanimité]**

Il est proposé de remplacer des représentants de la commune de Margaux dans différents GT.

**2016-2502-03 Représentation de la Communauté de Communes au sein de la Commission Consultative Transition Energétique du SDEEG – Désignation [Adoption à l'unanimité]**

Conformément aux dispositions de l'article 198 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le SDEEG a créé une Commission consultative visant à coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie. Il convient de désigner notre représentant à cette commission.

**2016-2502-04 Adhésion à l'Association des Maires de Gironde (AMG) pour l'année 2016 – Décision [Adoption à l'unanimité]**

Il est proposé au Conseil communautaire d'adhérer à l'Association des Maires de Gironde.

**2016-2502-05 Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde – Amendement [Adoption à l'unanimité]**

Dans le cadre du projet de SDCI de la Gironde, il est proposé l'amendement suivant : fusion immédiate des CDC : Pointe Médoc, Lacs Médocains et Cœur Médoc et d'engager la réflexion pour un rapprochement des 3 CDC : La Médullienne, Centre Médoc et Médoc Estuaire, à l'horizon 2025.

## Urbanisme/Développement économique/Equipement touristique

Rapporteur : Didier MAU

### **2016-2502-06 Cahier des charges de cession des terrains situés à l'intérieur de la ZA Terre de Pont à ARCINS [Adoption à l'unanimité]**

Dans le cadre de la création et de la commercialisation de la ZA Terre de Pont à ARCINS, la Communauté de Communes Médoc Estuaire doit pouvoir organiser la maîtrise d'une bonne gestion de la ZA. Aussi, la cession de chaque parcelle de la ZA s'accompagnera d'un cahier des charges de cession

### **2016-2502-07 Terrain à vocation économique – ZA Aygue Nègre – Cession d'une parcelle à la SCI ANTINEA 33 [Adoption à l'unanimité]**

Pour faire suite aux perspectives de développement de l'activité de Monsieur Lucien DOLLEANS, la communauté de Communes Médoc Estuaire a été saisie par la SCI ANTINEA 33 d'une demande d'acquisition d'une parcelle de 3000 m<sup>2</sup> environ jouxtant la parcelle déjà acquise.

## Finances/Évaluation des charges/Nouveaux transferts/CAO/Ressources Humaines

Rapporteur : Joseph FORTER

### **2016-2502-08 Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016 [Adoption à l'unanimité]**

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements de 2016 avant le vote du budget primitif, dans la limite des crédits représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015.

### **2016-2502-09 Participation de la Communauté de Communes aux frais de gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) [Adoption à l'unanimité]**

La Communauté de Communes, par délibération en date du 4 décembre 2014, a décidé de participer aux frais de gestion des communes qui accueillent un ALSH et de réévaluer le coût moyen par enfant chaque année selon l'indice INSEE du coût de la vie.

Il est proposé au Conseil Communautaire de réévaluer le coût moyen par enfant pour les années 2014 et 2015.

### **2016-2502-10 Demande de subvention au titre du Projet communautaire [Adoption à l'unanimité]**

Vu la délibération du Conseil Communautaire, en date du 25 juin 2015, portant validation du projet communautaire 2015/2025 et autorisant le Président à solliciter des subventions de fonctionnement et d'investissement auprès de l'Etat et des autres collectivités territoriales notamment, il est proposé de valider le tableau prévisionnel de financements des projets.

### **2016-2502-11 Astreinte des policiers municipaux – Modification du règlement intérieur [Adoption à l'unanimité]**

Cette modification intervient pour tenir compte de l'augmentation des taux des astreintes des policiers municipaux fixés par l'arrêté du 3 novembre 2015.

## Petite Enfance/Jeunesse

Rapporteur : Dominique FEDIEU

### **2016-2502-12 Modalités d'aide de la CdC aux travaux d'extension ou de rénovation des ALSH [Adoption à l'unanimité]**

Afin de financer la réalisation, la réhabilitation ou l'extension d'un équipement communal accueillant une activité ALSH/APS, le bureau communautaire propose qu'une aide financière de la CDC puisse être attribuée aux communes selon les modalités définies dans le projet de convention annexée.